

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/124

ENVIRONNEMENT (8.8)

**Etude pour la réalisation du Schéma
Directeur du Réseau de Chaleur Urbain
(RCU) Convention entre la Commune
d'Hazebrouck et le SIECF**

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902958-20220928-DEL124CM28922-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt septembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 10 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLE, M. Philippe
DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE,
M. TIBERGHIE, M. COTTE, Mme BELVAL, Mme LIONET,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19H20)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme SCHERRIER	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENT :
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le décret n° 2022-666 du 26 avril 2022 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid portant notamment sur les possibilités et les obligations actuelles et futures de développement du réseau de chaleur, sur les possibilités de développement du réseau de chaleur actuel et sur l'utilisation future du réseau de gaz naturel existant.

Le développement d'un réseau de chaleur à l'échelle d'une ville nécessite d'être planifié dans un document partagé, afin que l'ensemble des acteurs locaux de l'aménagement, de la construction et de l'énergie puissent l'intégrer dans leurs propres projets.

Le schéma directeur des réseaux de chaleur s'inscrit dans cette logique.

Ce document définit des scénarios d'évolution, sur la base d'un diagnostic technico-économique, d'hypothèses de raccordements, d'évolution des besoins et d'une évaluation du potentiel d'extension, d'optimisation et de renforcement du réseau.

Considérant que ce schéma est un préalable obligatoire pour l'obtention d'aides au titre du Fonds chaleur de l'ADEME,

Considérant que l'étude pour la réalisation de ce schéma directeur peut bénéficier d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 90%, la subvention sera sollicitée par le SIECF auprès de l'ADEME ;

Considérant les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF) et la compétence « réseau de chaleur » ;

Considérant que la Commune d'Hazebrouck dispose d'un réseau de chaleur urbain géré par le biais d'une DSP confiée à Énergie Flandre (Gpe DALKIA).

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver la réalisation par le SIECF, pour le compte de la Ville d'Hazebrouck, d'une étude pour la réalisation du schéma directeur et d'une étude des possibles développements puis actualisation le cas échéant du schéma de classement,
- D'approuver le projet de convention définissant la répartition des tâches entre la Commune d'Hazebrouck et le SIECF,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de gestion,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

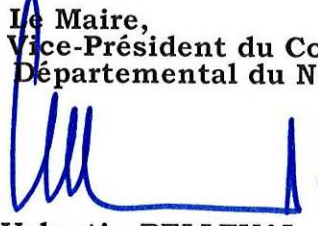
LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,


Valentin BELLEVAL.